



IMPORTANT

Rabat, le 04 Décembre 2017

**A l'attention des cavalières et cavaliers,
clubs équestres et unités de cavalerie**

Objet : Mise à jour « Axes de modifications 2017-2020 »

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres vous informe des différentes mises à jour des « Axes de modifications 2017-2020 » à compter du 01 Janvier 2018 :

- 1- Mise en place d'épreuves Cadet, Critérium et Junior lors des CSO 2* et CSO 3*.
Tarif forfaitaire d'engagement : 400 dhs
- 2- Répartition de la dotation globale : la répartition se fera selon le barème de 1 cavalier / 4 classés.
Exemple: une épreuve avec 12 partants, seuls les 3 premiers cavaliers seront classés et se verront répartir la dotation globale de l'épreuve.
- 3- Championnat du Maroc « Amateur » : obtention du certificat de capacité avec un minimum de 4 parcours avec un maximum de 4 points de pénalités lors de CSO 1*.
- 4- Championnat du Maroc « Jeunes cavaliers » : le passage obligé en dressage n'est plus requis.
- 5- Hauteur des épreuves qualificatives lors des CSO 2* et des phases finales de la Coupe du Trône :
 - Epreuve « Club qualitative » : 1.15 /1.20 m et 1.25/1.30 m
 - Phases finales : 1.20/1.25m et 130/135m



Badre FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E.